



Montréal, 28 janvier 2022

L'honorable Steven Guilbeault, C.P., député
 Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
 Environnement et Changement climatique Canada
 Édifice Fontaine 12e étage
 200 boul Sacré-Coeur
 Gatineau QC K1A 0H3

L'honorable Jean-Yves Duclos, C.P., député
 Ministre de la Santé
 Santé Canada
 Édifice Brooke-Claxton, pré Tunney
 Indice de l'adresse : 0906C
 Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Objet : Des associations de groupes de femmes et de santé du Québec exhortent le gouvernement d'aller de l'avant une modernisation importante de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement

Ministre Guilbeault, Ministre Duclos,

Nos associations représentent un large éventail de groupes de femmes et de santé au Québec profondément préoccupés par la prolifération des substances toxiques dans notre environnement, y compris l'environnement intime de nos maisons, nos bureaux et même des produits corporels utilisés quotidiennement. La crise climatique, la crise des plastiques et la prolifération massive des substances toxiques sont interreliées et ont des répercussions profondes sur la santé humaine.

Nous nous félicitons de l'inclusion du renforcement de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE, 1999), de l'action sur la réglementation de l'étiquetage et de la lutte contre le racisme environnemental dans votre plate-forme et vos lettres de mandat. Par ailleurs, nous aimerions souligner l'importance de l'engagement de votre gouvernement à appliquer un cadre d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) à vos politiques.

Nous avons été encouragées lorsque votre gouvernement a présenté le projet de loi C-28, la Loi renforçant la protection de l'environnement pour un Canada plus sain. Celui-ci aurait modernisé d'importantes sections de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, y compris la partie V réglementant les substances toxiques. Même si le projet de loi ne répondait que partiellement à nos attentes, nous estimons qu'il offrait plusieurs avancées significatives. C'est pour cette raison que nous, ainsi que d'autres organisations de santé et d'environnement, avons appuyé sa présentation espérant qu'il serait amélioré de façon significative en comité. Malheureusement, il est mort au Feuilleton.

Étant donné l'importance de cette législation, nous exhortons votre gouvernement qui s'est engagé à protéger l'environnement et la santé humaine à procéder de façon décisive et rapidement à une modernisation importante de la LCPE. Avec le travail déjà accompli avant les élections, plusieurs modifications essentielles pourraient être apportées avant l'introduction d'un nouveau projet de loi sans retarder son adoption.

Ces amendements sont les suivants :

1. Supprimer la formulation sur la mise en balance du droit à un environnement sain avec les « facteurs pertinents », notamment les facteurs économiques. « Mettre en balance les facteurs économiques » ne fait que diminuer le droit à un environnement sain en plus d'approfondir le racisme environnemental et les autres inégalités sociales et structurelles.
2. Combler les échappatoires importantes concernant l'élimination des substances les plus préoccupantes, c'est-à-dire les produits chimiques les plus toxiques en circulation, et établir un processus clair et accéléré pour identifier ces substances et les retirer du marché.
3. Inclure l'obligation d'évaluer les effets cumulatifs d'une substance constitue un important pas en avant, mais il faudrait préciser que le terme « effets cumulatifs » est utilisé pour la grande catégorie qui comprend les effets additifs, synergiques ou antagonistes parmi beaucoup d'autres, comme c'est maintenant l'usage courant.
4. Supprimer la grande faille créée par le droit d'invoquer d'ingrédients en tant qu'informations commerciales confidentielles. Il s'agit d'un amendement simple qui exigerait des demandeurs qu'ils démontrent la nécessité de la confidentialité. Les entreprises devraient être responsables des ingrédients et des matériaux qu'elles utilisent qui peuvent avoir un impact sur la santé humaine et l'environnement. Et les citoyennes et citoyens ont le droit de savoir ce qui entre dans la composition des produits qu'ils ou elles achètent.

La modernisation de la LCPE est une préoccupation majeure pour nous, mais nous sommes aussi préoccupées par la réglementation de l'étiquetage des substances toxiques. Notre système réglementaire actuel fait peser le fardeau de la réduction des expositions aux produits toxiques sur les épaules des individus, particulièrement les femmes, sans que l'industrie soit tenue de fournir des informations sur la présence de ces substances, à un très petit nombre d'exceptions près.

La plateforme de votre parti promettait que « d'ici le printemps 2022 », votre gouvernement irait « de l'avant avec l'étiquetage obligatoire des produits chimiques dans les produits de consommation, y compris les cosmétiques, les produits de nettoyage et les ignifugeants dans les tissus d'ameublement, qui peuvent avoir des impacts sur notre santé ou notre environnement ». Nous appuyons fermement cette mesure qui constitue l'un des outils les plus fondamentaux pour que les entreprises soient responsables des ingrédients qu'elles utilisent et pour que les scientifiques puissent informer le public des dangers que certaines substances peuvent représenter.

Enfin, non seulement le projet de loi C-28, mais aussi le projet de loi C-230, Loi concernant l'élaboration d'une stratégie nationale pour contrer le racisme environnemental, est mort au Feuilleton. Ce projet de loi aurait marqué un pas en avant historique, le gouvernement fédéral s'engageant à identifier et à combattre les crises spécifiques de santé environnementale auxquelles sont confrontées les diverses communautés racialisées du Canada. Étant donné que ce projet de loi s'est rendu en deuxième lecture et qu'il avait d'excellentes chances d'être adopté, il ne devrait pas être difficile de le réintroduire et de le faire adopter rapidement pour permettre au gouvernement d'aller de l'avant avec cet important travail.

Comme nous l'avons dit au début, tou.tes nos membres et collaboratrices et collaborateurs sont inquiets par les produits toxiques. Les femmes en particulier comprennent à quel point les effets des lois et réglementations environnementales obsolètes et inadéquates ont des effets profondément genrés, sexospécifiques et racisés. Étant donné que les produits chimiques sont introduits avant que leurs effets sur la santé ne soient connus, chaque individu, le plus souvent, la femme dans un couple ou la mère dans une famille doit se débrouiller seul pour éviter une exposition aux produits toxiques. Les femmes racisées sont confrontées à un risque encore plus élevé dans leur communauté et au travail, mais aussi parce que les produits chimiques toxiques sont davantage utilisés dans les produits qui leur sont spécifiquement destinés.

De plus, les personnes enceintes subissent une charge émotionnelle additionnelle lorsqu'elles tentent d'éviter des expositions toxiques qui peuvent nuire de façon majeure au développement du fœtus. Non seulement il s'agit d'une responsabilité impossible à assumer parce que nous n'avons pas accès à l'information ou à la formation pour l'évaluer, mais le fardeau de laisser cette responsabilité aux femmes est lourd et profondément injuste.

Nous attendons avec impatience que vous nous disiez comment vous comptez avancer sur ces questions importantes. Nous vous offrons notre entière collaboration pour que ces initiatives essentielles soient mises en œuvre.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les ministres, l'expression de notre considération respectueuse.

Jennifer Beeman, Directrice générale, **Action cancer du sein du Québec**

Julie Champagne, Directrice générale, **Autisme Montréal**

Lorraine Fontaine, Directrice générale, **Regroupement Naissances respectées (RNR)**

Lydia Assayag, Directrice, **Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF)**

Diana Lombardi, Coordonnatrice, **Réseau d'action des femmes en santé et services sociaux (RAFSSS)**

Rohini Peris, Présidente, **Association pour la santé environnementale du Québec (ASEQ-EHAQ)**

Jess Legault, Co-coordonnatrice, **Fédération québécoise pour le planning des naissances (FQPN)**

Mélanie Ederer, Présidente, **Fédération des femmes du Québec (FFQ)**

Caroline Voyer, Directrice générale, **Réseau des femmes en environnement (RFE)**

Sylvie St-Amand, Co-coordonnatrice, **Le Regroupement des centres de femmes du Québec (L'R)**

Anne St-Cerny, Coordonnatrice générale, **Relais-femmes**

Lise Courteau, Présidente, **Association féministe d'éducation et d'action sociale (Afeas)**

Yasmina Drissi, Directrice générale, **Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)**

Caroline Dépault, Agente au volet prévention, **Regroupement Québécois des CALACS (RQCALACS)**

Marie-Andrée Gauthier, Coordonnatrice générale, **Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec**

Judith Rouyn, Directrice, **Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF)**

cc. Le très honorable Justin Trudeau, C.P., député, Premier Ministre du Canada